

À Montreuil, le vendredi 15 janvier 2021

## OUVRIR LE DIMANCHE POUR PRÉVENIR LA PROPAGATION DU VIRUS ?

Le gouvernement n'est plus à une contradiction près dans ses injonctions, mais pousse cette fois-ci jusqu'au mépris des dispositions sociales et légales en vigueur dans notre pays. De manière totalement paradoxale, le premier ministre annonce une restriction de circulation dès 18h dans tout le pays pour réduire les moments de contamination tout en permettant, d'autorité, l'ouverture des magasins le dimanche, développant ainsi d'autres moments de contamination.

En annonçant cela, il fait complètement fi d'une part de l'obligation de procéder à un accord collectif, ou d'un référendum préalable, à toute ouverture dominicale et, d'autre part, des libertés fondamentales des salariés en leur privant, de manière autoritaire et injustifiée, de leur repos dominical.

Par conséquent, l'ouverture dominicale prônée et plébiscitée par ce gouvernement, appuyée par le patronat, n'a aucune considération sanitaire mais exclusivement économique.

Une requête en référé dans le Puy-de-Dôme donne raison à la CGT quant à l'illégalité de ces ouvertures, et la Fédération CGT Commerce et Services compte bien s'y référer pour empêcher toute infraction aux droits constitutionnels des salariés.

Ce sont ces mêmes salariés qui ont été en première ligne quand il fallait assurer la continuité économique, qu'on a mis au chômage partiel sans leur avis et à qui on demande aujourd'hui de sacrifier leur repos alors qu'ils sont épuisés. Ils ne sont pas des facteurs économiques ajustables au grès des besoins des patrons et de Bercy et la Fédération recourra à tous les moyens pour protéger les travailleurs de ces décisions arbitraires et sans fondement.

Contact presse
Amar LAGHA Secrétaire général Tél : 06 74 29 01 51